

## Réglementation CSE

Public : Dirigeants, RH, médecins du travail, infirmiers, Responsable sécurité

Intervenantes: Consultants IPRP agréés par la Dreets

<p>Durée : 2 jours (14h) Ref : CRH407</p>	<p>Prix Inter : 1280 €HT Prix Intra : Sur devis</p>
<p>Nos objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les rôles et les prérogatives du CSE</li> <li>- Élaborer le cadre de travail avec le CSE, préparer et animer les réunions</li> <li>- respecter le cadre réglementaire pour sécuriser les relations avec les IRP</li> </ul>	<p>Méthodes</p> <p>Pédagogie descendante et maïeutique, mises en situations, dossiers d'entraînement et exercices</p> <p>Nombreux retours d'expériences et échanges avec le formateur et les participants</p>
<p>Pré-requis aucun</p>	<p>Évaluation</p> <p>Elle se fait tout au long de la session via des mises en situation.</p>

## PROGRAMME

Introduction : les nouvelles formes de représentation du personnel

### -I- Gérer les prérogatives réglementaires des membres du CSE :

- Les crédits d'heures : volume, utilisation
- Les libertés liées au statut
- L'évolution des carrières et l'évaluation des représentants du personnel
- Rompre le contrat d'un membre du CSE

-II- Les moyens à donner au CSE et son organisation :

- Les moyens financiers du nouveau CSE
- Les moyens matériels
- Les commissions du CSE
- Le règlement intérieur du CSE
- Les représentants de proximité

Cas pratique : Calculer les budgets du CSE

Cas pratique : analyser le RI d'un CSE

-III- Les réunions du CSE :

- Les obligations de forme et de temporalité
- Le rôle des acteurs
- Le déroulement des réunions de l'ordre du jour à la signature du PV

Mises en situation : élaborer un calendrier de travail annuel avec les représentants du personnel, élaborer un ordre du jour du CSE avec l(a)e secrétaire

-IV- Informer et consulter les IRP :

- Mettre en place et gérer les processus d'information et de consultation du CSE
- La Base de Données Économiques, Sociales et environnementale (BDESE)
- Le processus de consultation et les formes possibles de l'avis du CSE
- Les capacités d'action du CSE dans un processus de consultation

Mise en situation : Présenter des projets au CSE et répondre aux réactions et questions

-IV- La négociation dans l'entreprise :

- L'articulation entre accords de branche et accords d'entreprises
- Les négociations obligatoires et leur articulation avec le calendrier du CSE
- Les modalités de négociation et conditions de validité des accords
- Les règles d'application, de renégociation et de dénonciation des accords

-VI- Eviter les risques juridiques liés au délit d'entrave et à la discrimination :

- La non discrimination syndicale
- Le délit d'entrave
- L'action judiciaire des représentants du personnel
- Le rôle et les moyens de l'Inspecteur du travail

Conclusion : chaque participant définit son plan d'actions et d'amélioration après une auto-évaluation de l'atteinte de sa progression